

Une convention pour mieux exploiter le lac et ses environs



Le projet d'aménagement, initié en 2011, a été remis sur le tapis, entre les élus et EDF, à la mairie de Calacuccia. / PHOT. JOSÉ MARTINETTI

L'objectif de cette première rencontre était "de reprendre le fil de ce qui avait été initié en 2011", dit Jean-Félix Acquaviva, et laissé de côté faute de moyens. En fait, une convention de partenariat entre les communes du Niolu, l'ex-communauté de communes de l'Aghja Nova et EDF, autour de l'aménagement touristique et patrimonial du lac de Calacuccia.

Rendez-vous a donc été donné aux maires du Niolu et au président de la nouvelle com'cum Pasquale Paoli en mairie de Calacuccia, pour remettre sur le tapis ce sujet qui pourrait profiter à toute la microrégion.

"La convention de 2011 avait plusieurs objets, dit encore le député de la circonscription, et amorçait un début de réflexion sur les aménagements envisageables sur le lac, dans la Scala et sur le bassin-versant de l'Aghja Nova."

Une étude avait été réalisée - 60 000€ dont 48 000€ financés par l'Agence du tourisme de la Corse et 12 000€ par EDF - afin de balayer les différents scénarii possibles. "En comparant la situation du lac de Calacuccia avec celle

d'autres lacs ayant le même profil, deux schémas ont été proposés." Le premier est basé sur les activités de pleine nature, le second verse davantage dans l'aspect patrimonial. En vrac, on trouve la construction d'un ponton, la création d'une base nautique, la rénovation de monuments, le tracé d'un sentier de randonnée...

L'étude propose également un principe de cofinancement des aménagements avec EDF, gestionnaire du lac.

Mais tout cela remonte à sept ans et aujourd'hui, "il est temps de renouveler la convention, de l'amender si besoin et de poursuivre le travail".

Prendre les choses par le bon bout

Tout en prenant en compte les changements intervenus depuis 2011. Par exemple, il était à l'époque question qu'EDF mette en place un mécénat patrimonial: "La Fondation EDF ne finance plus les actions patrimoniales, explique Don-Marc Albertini, chef du service Territoires et développement durable. Les élus doivent donc faire un tra-

vail de priorisation et de budgétisation pour que nous puissions discuter de la meilleure manière d'aider. En revanche, par rapport ce qui était possible en 2011, nous pouvons mieux accompagner les collectivités dans leurs démarches d'économie d'énergie."

S'est alors posée la question du meilleur sens pour entamer les démarches. Jean-Félix Acquaviva suggère de "d'abord signer la convention, lancer le comité de pilotage et en parallèle, les études sur les différents projets envisagés".

Pier'Antò Tomasi préfère "voir ce que dit l'étude de faisabilité, avant de prioriser les projets".

Nadine Nivaggioni estime qu'il faut "choisir entre les deux scénarii et ajuster les objectifs par rapport à cela". Don-Marc Albertini abonde.

Au bout d'une heure de discussions, on décide finalement de se revoir à la mi-novembre, puis de signer la convention tout début décembre. D'ici là, chacun l'aura étudiée à tête reposée et proposera les amendements qu'il juge pertinents.

MORGANE QUILICHINI